



RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 9)

Ordonnance numéro OCA18 17032 (C-4.1) relative à la réduction de la limite de vitesse prescrite sur certaines rues artérielles et collectrices de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

À la séance ordinaire du 26 juin 2018, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. La réduction de la limite de vitesse prescrite sur certaines rues artérielles et collectrices de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ANNEXE 1

Plan de signalisation des limites de vitesse – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

GDD 1187015002

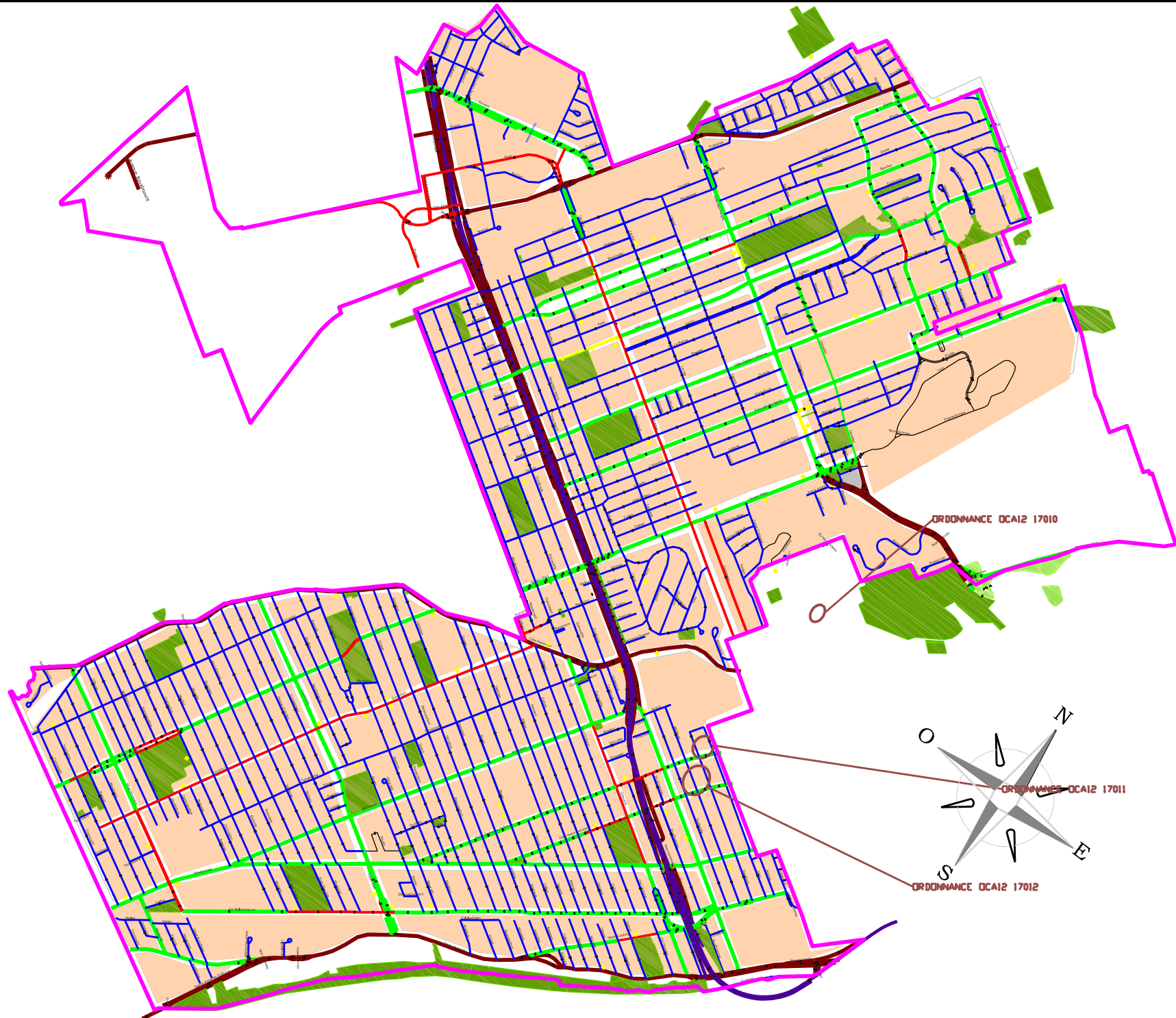
Cette ordonnance est entrée en vigueur le 4 juillet 2018, date de sa publication dans le journal *Le Devoir*.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.



LÉGENDE

- LIMITE DE VITESSE 30 km/h sur des collectrices
- LIMITE DE VITESSE 30 km/h ZONE ÉCOLE
- Limite de vitesse 40 KM/h max
- Limite de vitesse 30km/h sur les locales
- Limite de vitesse de 50 km/h - Rue artérielle
- AUTOROUTE - RESEAU SUPERIEUR

SECTEUR DE RUES LOCALES RESIDENTIELLES

PARCS ET TERRAINS DE JEU

ÉCOLES

LIMITE ARRONDISSEMENT

Notes:
 Ce plan est une proposition et doit être considéré comme un plan de performance.
 Lors des travaux les plans devra être signé et scellé par un ingénieur.

N°	Description	Date	Statut
1	Émission de l'ordonnance	2018/03/22	Adopté
2	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
3	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
4	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
5	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
6	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
7	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
8	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
9	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté
10	Plan de signalisation des limites de vitesse	2018/03/22	Adopté

Preparé par: Safia Ab Abdelkoui, Ag. Tech.

Division de la circulation et de l'occupation du domaine public

Approuvé par: _____

Écrit par: Pascal Trotter, Ing.

Titre:
 PLAN DE SIGNALISATION DES LIMITES DE VITESSE - ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES - NOTRE-DAME-DE-GRÂCE
 Ville de Montréal

Nature des travaux:
 SIGNALISATION

Échelle: 1: - Date: 2018/03/22 Page: 1

N° plan: F086693-COTE-003 Rev: _____

